Département du Var

Arrondissement de TOULON

Canton de SAINT-CYR-SUR-MER

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33
Présents : 27
Représentés : 5
Absent excusé : 1

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024– 02 - 11

Séance du 20 février 2024
Diffusée en direct sur la chaine youtube
de la Ville de Saint-Cyr-sur-Mer
****

L'an deux mille vingt quatre, le vingt février,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYR-SUR-MER réuni à l'Espace Provence sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :

EXTENSION DU PARC DE VIDEOPROTECTION DE LA COMMUNE

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE

DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

PROGRAMME S

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoints : Mesdames GUIROU, SAMAT, VANPEE Messieurs CORDEIL, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LUCIANO.

Conseillers Municipaux **:** Mesdames GENEVOIS Laura, GIACALONE Sabine, GROC Cynthia, LARLET-LOIR Evelyne, MANOUKIAN Astrid, MONTLAUR Ambre, ORSINI Christine, ROCHE-SANNA Corinne, SZOHR Evelyne, Messieurs BAIXE Bruno, GUEGUEN Yannick, LEPACHELET Jacques, MAUBE Yvan, OLIVIER Dominique, PAMELLE Yohann, ROCHE Jean-Paul, STOPPOLANI Gilles, VALENTIN Jean-Michel.

Etaient représentés :
Adjoint : Madame Chrystelle GOHARD (procuration à Monsieur Louis FERRARA)

Conseillers Municipaux : Madame Mireille NEVIERE-MAESTRONI (procuration à Monsieur Yvan MAUBE), Messieurs AÏSA Olivier (procuration à Monsieur le Maire), Dominique HOCQUET (procuration à Monsieur Gilles STOPPOLANI), PEYRARD Christian (procuration à Monsieur Jean-Paul ROCHE),

Etait absente excusée :
Conseillère Municipale : Madame Amandine CIDALE

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN, Secrétaire de séance.

Rapporteur : Madame Andrée SAMAT

Monsieur le Maire rappelle que la Commune s'est engagée dans la mise en œuvre d'une démarche de tranquillité publique et de prévention de la délinquance.

Vu le Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) institué par la loi n°2007-297 de mars 2007 qui a vocation à soutenir les actions s'inscrivant dans les orientations du comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation définies par la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020-2024.

Vu les modifications introduites par la loi n°2021-646 du 25 mai 2021 pour une sécurité globale préservant les libertés,

Vu la volonté de la Commune de procéder à l'extension et à la sécurisation de son parc de vidéoprotection,

Considérant que la mise en place d'un système de vidéoprotection vise à prévenir les atteintes à l'ordre public, notamment les atteintes à la sécurité des personnes et des biens, dans le respect des libertés individuelles (liberté d'aller et venir, respect de la vie privée, droit à l'image).

Le projet consiste à :

- Installer une fibre dédiée du centre-ville au quartier des Lecques pour permettre l'acheminement des flux vidéo vers le Centre de Surveillance Urbaine ;

- Installer des équipements de surveillance d'établissements et lieux publics (mâts, caméras, antennes, …).

Monsieur le Maire appelle donc l'attention du Conseil Municipal sur la nécessité d'ajouter de nouvelles caméras sur différents sites de la Commune, notamment pour sécuriser l'aire multisports de la Miolane, le Chemin des Poissonniers, le Quartier Falquette, le Square Ferrié, le Vieux Port des Lecques, la Route de la Madrague et le Port de la Madrague.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Communale de bien vouloir solliciter une subvention auprès des services de l'Etat pour la mise en place de l'extension du système de vidéoprotection de la Commune.

Le montant estimatif de cette opération s'élève à 150 000,00 € HT.

Le Plan de Financement prévisionnel s'établit comme suit :

OPERATION	
Extension du parc de vidéoprotection	
Fonds interministériel de prévention de la délinquance (50 %)	75 000,00 €
Autofinancement (50 %)	75 000,00 €
Total HT	**150 000,00 €**
T.V.A 20 %	30 000,00 €
Total TTC	180 000,00 €

Le Conseil Municipal, par :

30 voix POUR
2 ABSTENTIONS (Monsieur Dominique OLIVIER, Madame Laura GENEVOIS)

Approuve le plan prévisionnel ci-dessus visé,

Sollicite une subvention de 75 000,00 € H.T auprès des services de l'Etat pour la mise en place de l'extension du parc de vidéoprotection de la Commune.

Ainsi fait et délibéré
Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait conforme

Le Maire

Signé électroniquement par
Philippe BARTHELEMY

Le 22 février 2024

Philippe BARTHELEMY

Le Secrétaire de Séance

Signé électroniquement par
Yannick GUEGUEN

Le 22 février 2024

Yannick GUEGUEN

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20240220-DEL20240211-DE
Date de télétransmission : 22/02/2024
Date de réception préfecture : 22/02/2024